

Réunion du groupe de travail MAEE-ONG

du 8 décembre 2017

Procès-verbal

Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes :

- Manuel Tonnar
- Patricia Pommerell
- Alain Weber
- Sarah Anjo
- Lynn Hansel

Pour les ONG :

- Christopher Lilyblad (Cercle)
- Rebecca Kirch (Cercle)
- François-Xavier Dupret (Cercle)
- Stephanie Wies (CIL)
- Magali Paulus (FDH)
- Nicole Ikuku (ASTM)
- Julia Georgi (Caritas)

Excusés :

- Paul Delaunois (MSF)
- Christian Huvelle (Croix-Rouge)
- Thierry Défense (SOS Faim)
- Agnès Sabattini (SOS Sahel)

Ordre du jour

1) Approbation de l'ordre du jour

2) Discours à la Chambre des Députés

Le ministère s'est dit satisfait des réactions au discours et a salué la présence du Cercle des ONG à la Chambre des Députés. Il a rappelé l'importance accordée à la cohérence des politiques dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération au développement. L'on a pu constater que la politique de coopération continue à bénéficier du soutien des différents partis politiques ce qui est important en vue des prochaines élections législatives.

De son côté, le Cercle a également souligné l'importance qu'il réservait à la cohérence politique et souhaite continuer à œuvrer dans ce sens. La discussion s'est ensuite portée sur le contenu du livret « Fairpolitics ».

3) Révision des conditions générales en matière de sensibilisation et d'éducation au développement

Le ministère a dressé un état des lieux des négociations relatives à la révision des conditions générales en matière de sensibilisation et d'éducation au développement entamées en juin 2017. Sur les dix points soumis à négociation, huit ont pu être clôturés lors des réunions du sous-groupe composé de deux membres du ministère, de représentants d'ONGD et de la responsable sensibilisation et éducation au développement du Cercle. Les deux points non clôturés en date du 8 décembre 2017 sont, d'une part, celui relatif à la valorisation d'apports en provenance de tiers publics/privés jusqu'à hauteur de 50 % de la part ONGD et, d'autre part, celui concernant le versement du subside annuel auquel les ONGD ont droit, en une seule fois.

S'agissant du premier point, le ministère a informé avoir rencontré des représentants de l'administration communale de la Ville de Luxembourg pour faire le point sur les subsides alloués par cette dernière aux organisations non gouvernementales luxembourgeoises agréées par le ministère. Il rencontrera également sous peu des représentations de la Fondation du Luxembourg. Tout en rappelant que les fonds publics ne peuvent servir à multiplier d'autres fonds publics, le ministère se dit prêt à adopter une approche pragmatique au bénéfice des ONGD. Dès lors, ces dernières peuvent continuer à avoir recours à des subsides en provenance de communes et peuvent également faire valoir les dons de fondations pour alimenter la part ONGD de leur projets/accords-cadres de sensibilisation et d'éducation au développement, à hauteur maximale de 50 % de la part leur incombant. Les 50 % restants devront provenir des fonds propres de l'ONGD. L'approche proposée par le ministère est validée par les ONGD et le Cercle et le point est par conséquent clôturé.

Le Cercle a informé d'un récent refus de subventionnement attribué par la Ville de Luxembourg à l'ONGD Solidarité Luxembourg-Cuba a.s.b.l. au motif que le projet d'aide au développement

soumis n'était pas cofinancé/agréé par le ministère. Selon le Cercle, l'attribution d'un subside par la Ville de Luxembourg ne peut être tributaire d'un cofinancement déjà accordé par le ministère. Le ministère a précisé qu'il s'agissait ici d'une décision arrêtée par la Ville de Luxembourg et a invité le Cercle à mener une discussion avec la Ville de Luxembourg au sujet des critères d'attribution de subsides.

S'agissant du second point non clôturé, à savoir celui du versement du subside annuel en une seule fois, le ministère a informé que sa proposition de lier le versement de la totalité du subside annuel à la remise, au plus tard le 31 mars 2017, du rapport intermédiaire narratif et financier de l'année écoulée, résulte de sa volonté d'aligner les procédures de reporting en matière de sensibilisation à celles existantes en matière de développement, le tout s'inscrivant dans un souci de simplification administrative. Lors des négociations le ministère avait ainsi également consenti à réviser l'ensemble des schémas à remplir par les ONGD en 2018.

Le Cercle a indiqué avoir transmis la proposition du ministère aux ONGD en leur demandant de lui faire part de leurs commentaires éventuels pour le 7 décembre au plus tard. Le Cercle a estimé que les retours reçus avant expiration du délai de réponse étaient tous positifs. La proposition du ministère a ainsi validé et le point est lui aussi clôturé.

La partie des conditions générales consacrée aux subsides sensibilisation-éducation au développement sera mise à jour au premier trimestre 2018 afin d'intégrer les résultats des négociations.

4) Signature des accords-cadres

Le ministère a annoncé que la signature des accords-cadres développement se tiendrait le 11 janvier 2018 et que 6 ONG bénéficieront d'un nouvel accord-cadre. Les accords-cadres en matière de sensibilisation seront signés en février.

5) Divers

Visite au Luxembourg de Madame Alice Albright, directrice générale du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE)

En date du 8 décembre 2017, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et le directeur du Cercle de coopération des ONGD, accompagné de sept représentants d'ONGD, ont chacun eu une entrevue avec Madame Alice Albright, directrice générale du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). Etabli en 2002, le GPE est un partenariat à multiples acteurs et une plateforme de financement visant à renforcer les systèmes éducatifs des pays en développement, afin d'augmenter de façon significative le nombre d'enfants scolarisés engagés dans un apprentissage efficace.

Lors des entrevues respectives ont été abordées le nouveau plan stratégique du GPE, sa vision pour l'avenir et la reconstitution des ressources du GPE pour 2018-2020. Madame Albright a

lancé un appel au Cercle et aux ONGD luxembourgeoises afin qu'elles alimentent le débat politique et apportent leur expérience technique sur le terrain. Madame Albright leur a également offert un accès aux instances de gouvernance du GPE.

Le ministère a informé s'être retiré du GPE il y a de cela quelques années pour des raisons d'efficacité du GPE. En effet, dans le passé, le GPE déboursait d'importants montants pour l'organisation de consultances et de réunions, et son impact sur le terrain était limité. Toutefois, au vu du nouveau plan stratégique et du cadre de résultats du GPE à l'horizon 2020, le ministère a décidé de ré-apporter son soutien financier au GPE. Le ministère a apprécié également que le GPE ait limité ses frais administratifs à un maximum de 8 %, ce qui constitue un gage que les fonds investis sont effectivement dépensés sur le terrain.